



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Michel Zadory / Jean-Daniel Chardonnens

2017-CE-67

Soirées d'information - Aides financières cantonales à la rénovation énergétique des bâtiments

I. Question

L'Etat de Fribourg a proposé, par courrier tout-ménage, adressé aux propriétaires immobiliers, une soirée d'information concernant les aides financières à la rénovation énergétique des bâtiments.

Nous avons été fort surpris de lire que les séances auront lieu à Düdingen – Fribourg – Bulle et que les districts périphériques ont été oubliés. De nombreuses réclamations de propriétaires broyards nous ont été rapportées.

Pourquoi la Broye a-t-elle été oubliée ? Nous demandons au Conseil d'Etat d'y organiser, aussi, une séance d'information.

23 mars 2017

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat précise que le programme d'encouragement, appelé « Programme bâtiments », concerne tout particulièrement les nouvelles mesures des cantons destinées à assainir l'enveloppe thermique des bâtiments et les installations de chauffage. Il est en vigueur dans tous les cantons depuis le 1^{er} janvier 2017 et, bien qu'il soit basé sur le Modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa 2015), chaque canton y a ses spécificités. Il est financé par le budget des cantons, ainsi que par une partie du produit de la taxe sur le CO₂ qui devrait passer de 300 à 450 millions de francs dès 2018 selon la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Pour répondre à la question des députés Michel Zadory et Jean-Daniel Chardonnens, le Conseil d'Etat précise qu'il n'y a eu aucune volonté de privilégier une région par rapport à une autre dans l'organisation des soirées d'information sur la thématique du Programme bâtiments.

En effet, comme le courrier du 20 février 2017 adressé aux propriétaires immobiliers du canton le mentionnait, ces soirées d'information sont organisées au niveau de la Suisse romande, et financées essentiellement par la Conférence romande des services de l'énergie (CRDE). Le nombre de soirées par canton était initialement limité. Le nombre d'inscriptions étant difficilement évaluable, Fribourg s'est vu accordé la possibilité d'organiser trois soirées (le plus grand nombre de séances proportionnellement à sa population, par rapport aux autres cantons partenaires), sur les trois sites retenus (Bulle, Fribourg et Guin).

Le succès rencontré par cette action a été très important, bien au-delà de ce qui avait été initialement planifié. C'est pourquoi, dans un premier temps, des séances complémentaires ont été organisées pour ne pas laisser pour compte les personnes s'étant inscrites aux premières séances. Un site internet a été créé pour informer les personnes intéressées (www.renover-fute.ch). Dans un second temps, avec la mise en place d'un concept d'information/ communication en cours de réalisation pour les communes fribourgeoises (réalisé en collaboration avec le programme « Cité de l'énergie »), le Service de l'énergie a décidé d'y intégrer des soirées d'information destinées à l'ensemble des citoyens/nes. Les premiers contacts avec les communes ont déjà été pris et devraient se poursuivre jusqu'à l'automne 2017 s'agissant du premier thème traité, à savoir le domaine des bâtiments et notamment les mesures d'encouragement mises en œuvre. Dès 2018, d'autres thématiques seront ensuite proposées aux communes. Dans ce contexte, le Service de l'énergie sera attentif à ce que des séances sur le Programme bâtiments soient également organisées dans la Broye, comme dans les autres districts d'ailleurs.

Partant de ce constat, et dans la mesure où les communes adhèrent au concept susmentionné, le Conseil d'Etat estime que les citoyens/nes concernés du canton pourront recevoir les informations circonstanciées sur le Programme bâtiments.

Finalement, les professionnels de la branche ont également été bien informés sur le Programme bâtiments et des rappels seront faits régulièrement par le Service de l'énergie afin de maintenir le niveau des connaissances. Des formations complémentaires ont également été organisées à cet effet par Energie-FR (Programme de formation continue dans le domaine de l'énergie), par exemple pour la mise en place d'un système d'assurance qualité des installations de pompes à chaleur. Les spécialistes pourront ainsi accompagner les propriétaires tout au long de leurs projets, et les renseigner sur le Programme bâtiments en toute connaissance de cause. En outre, le Service de l'énergie se tient également à la disposition de toute personne intéressée pour des informations complémentaires.

9 mai 2017